

**Association PORNICAF – Année 2023-2024**

L'escalade n'est pas un sport à risque si la pratique se fait dans de bonnes conditions et dans le calme.

Le.la moniteur.trice est le garant.e de l'apprentissage des bonnes techniques d'assurage et de sécurité, il.elle a donc la responsabilité de mettre tout en œuvre pour que les enseignements se déroulent sans danger.

**Ce règlement est à lire et à signer, par l'enfant ainsi que ses responsables légaux.**

**Article 1 :** Vous devez vous assurer de la présence d'un adulte encadrant avant de laisser votre enfant dans la salle. En effet, un retard ou un empêchement de dernière minute peuvent arriver.

**Article 2 :** Afin de faciliter le déroulement des séances, vous devez respecter l'heure de début et de fin du cours. Vous vous engagez à être assidu tout le long de l'année.

**Article 3 :** Les jeunes grimpeurs.euses doivent respecter le.la moniteur.trice, et se respecter entre eux. Tout débordement pourra être sanctionné par une expulsion temporaire de la séance, puis de plusieurs séances, ou par une exclusion définitive en cas de récidive.

**Article 4 :** Un jeune grimpeur mettant en danger volontairement ses camarades dans la pratique de l'escalade sera exclu définitivement des cours sans remboursement.

En effet l'escalade se pratique dans un esprit de cordée et de solidarité, la sécurité étant l'affaire de tous. Tout comportement à risque se doit donc d'être sanctionné pour le bien de tous.

**LE.LA RESPONSABLE LEGALE :**

Je soussigné.e, .....  
responsable légal.e de .....  
accepte le règlement énoncé ci-dessus. A Pornic, le .....  
Signature :

**LE.LA JEUNE GRIMPEUR.EUSE :**

Je soussigné.e, .....  
inscrit.e aux cours d'escalade, accepte le règlement énoncé ci-dessus. A Pornic, le .....  
Signature :

**Droit à l'image :** indiquez votre position sur l'utilisation par le club de photos de votre enfant dans la presse, sur notre site internet, ou sur d'autres médias (cocher la case).

J'autorise

je refuse